

QUE FAIT LA POLICE ?

Observatoire des Libertés Publiques

Bulletin intérieur d'information ▶ Mensuel ▶ Numéro 102 ▶ Mai 2004

BIENVENUE AU CLUB

Monsieur de Villepin, vous êtes le cinquième ministre de l'Intérieur de la Chiraquie. Après Jean-Louis Debré, Jean-Pierre Chevènement, Daniel Vaillant et Nicolas Sarkozy, le ratelier des matraques vous a été confié. Nous savons que la fonction que vous occupez désormais n'a plus rien de diplomatique : le poids des mots étant remplacé pour vous par le choc répressif. Pour la première fois dans l'histoire de nos Républiques successives, c'est un nobliau qui accède aux manettes de l'ordre public. Alors, comment ne pas craindre vos réactions naturelles face à la racaille que peut représenter pour vous les contestataires de toutes natures ? D'ailleurs, nous sommes prévenus : il paraît que vous êtes l'homme des « coups tordus », tout en étant également grand amateur de basses manœuvres conçues dans ces « cabinets noirs » que vous affectionnez tellement. A vous de démentir ces rumeurs. Bien sûr, il ne faut pas faire preuve de naïveté, et vous êtes certainement *The right man in the right place* - comme on dit. Faut-il en déduire que vous allez rejoindre la tribu des ministres de l'Intérieur du type « tape-dur » ? Nous le saurons bientôt, comme nous saurons également si, à la lumière des récentes élections régionales, le pouvoir que vous représentez dans la rue a décidé d'une trêve face à une population qui craint bien plus la police qu'elle ne l'apprécie vraiment. A la Bourse des valeurs répressives, la France a toujours tenu la corde parmi les nations réputées démocratiques. Dans notre République la police est reine, par tradition. En sera-t-il de même avec vous ?

MAURICE RAJSFUS

LES ARCHERS DE MONSIEUR DE VILLEPIN

Faut-il regarder ailleurs ?

Un samedi soir, à Paris, dans un couloir de correspondance de la station de métro gare de Lyon, un citoyen ordinaire assiste à l'interpellation d'un jeune noir par un groupe de CRS. Banal ? Pas vraiment ! Le garçon fumait une cigarette. Comme les CRS n'aiment pas l'odeur du tabac, la fouille au corps suit le contrôle d'identité. La suite est tristement habituelle : la victime est menottée et entraînée vers un poste de police. Reste le quidam, qui aurait mieux fait de ne pas s'occuper de ce qui le regarde.

Un CRS l'apostrophe : « Pourquoi restez-vous là ? » et le témoin a le tort de répondre qu'il regardait travailler les fonctionnaires de la République. Grave erreur : on lui montre une matraque, avant de le menacer d'être interpellé à son tour. Comme rien vaut une bonne provocation, l'un des CRS explique au nouveau gibier que son comportement est certainement un truc de « socialos. » Pour en finir ce voyageur imprudent juge bon de s'éloigner, mais il n'en a pas encore terminé avec les képis qui

le suivent. Excédé, il lâche : « Non à l'Etat fasciste ! » Il n'aurait pas dû car il devient alors la cible de choix pour ces CRS en patrouille.

Le scénario habituel ne peut que suivre : contrôle d'identité, fouille au corps, poches vidées, sac-coche répandue sur le sol, tête violemment cognée contre le mur. La présence de quelques usagers du métro permet de calmer le jeu, un temps. Pourtant comme ce voyageur ne peut supporter d'avoir été ainsi traité, il explique aux CRS qu'il n'est pas « socialo », mais peut-être communiste. Il est aussitôt plaqué au sol pour cette insolence, avec quelques meurtrissures consécutives dues aux coups de godillots.

Tristement, cet homme libre commente : «...J'ai décidé d'en rester là et de ne pas porter plainte. Si vous estimez utile de montrer les dérives du tout sécuritaire avec des CRS qui se lâchent, vous pouvez relayer cette information, à moins de considérer que je l'ai bien cherché » (D'après Internet, courrier reçu le 1er avril 2004)

Les bons arrangements

La police et le Medef de Seine-Saint-Denis ont signé un accord pour renforcer la sécurité des entreprises du département. Comme le syndicat des patrons aime faire partager ses préoccupations, les salariés seront sensibilisés sur le thème de la sécurité à l'aide de conférences et de fiches réalisées conjointement par le Medef et la direction départementale de la sécurité publique. A cette occasion, la police a également proposé des audits de sécurité gratuits aux sociétés, et des journées de formation pour les salariés. Comme la police à l'école ne connaît pas de nombreux adeptes, c'est l'entreprise qui devient la nouvelle cible des tenants de l'idéologie sécuritaire. (Source, *20 Minutes*, 8 avril 2004)

Découragement

Pas contents de leur sort, les policiers de Meaux (77) syndiqués au SGP-FO, ont distribué des faux PV dans la ville administrée par Jean-François Coppé - sous-ministre de l'Intérieur. Ces braves défenseurs de l'ordre public protestaient contre les risques de la prime au mérite promise par Nicolas

Sarkozy aux plus hargneux des policiers. Motif ? Cette incitation à faire du chiffre, « pour être bien vus » de la hiérarchie. Encore un effort, chers policiers de Seine-et-Marne, et vous refuserez d'autres missions, pour être bien vus, de la population cette fois. (D'après *Libération*, 16 avril 2004)

CRS sans laisse

Le 27 mars, quelque 200 sans papiers occupent l'Université de Lille. Intervention rapide des CRS -avec violences à l'appui. Dans la soirée, le Comité des sans papiers (CSP 59) donne des nouvelles du front, par Internet, sous le titre tragique : « Neuf Bougnoules et Bamboulas se retrouvent à l'hôpital ! » Parmi les témoins, l'un d'eux raconte : « Rachid a reçu un coup violent sur la nuque par un CRS au moment où, pendant connaissance, il tombait à terre. Un autre lui a donné un violent coup de genou en plein visage. Une fois à terre, les CRS l'ont roué de coups de pied. Il est aux soins intensifs. » A la veille du second tour des élections régionales, les CRS de Lille ont jugé utile de semer la terreur. (Communiqué reçu le 5 avril 2004)

Municipaux

Les policiers municipaux du Plessis-Robinson (92) auraient tendance à dérapier. Le tabassage des personnes interpellées semble devenu la règle, de même les injures et le langage vulgaire. (Source, *Le Parisien*, 13 mars 2004)

Police sociale

Le 25 mars, à Paris, en pleine campagne électorale, des chômeurs de l'association AC s'étaient présentés au local de campagne de Jean-François Copée. Ce qui a ému les forces de l'ordre puisque ces malvenus se sont retrouvés au commissariat. (Source, *20 Minutes*, 26 mars 2004)

Brutes au trou

Le 23 mars, deux policiers lillois ont été condamnés à six mois de prison ferme pour avoir frappé violemment, dans le métro, un jeune homme de 23 ans, victime d'une fracture aux mains (sans doute en se protégeant le crâne). Le 29 novembre 2003, ces brutes avaient tenté de contrôler le jeune homme, alors qu'il fumait du cannabis. (Source, *Libération*, 24 mars 2004)

Flingueur

Le 31 mars, un policier en poste à Beaucaire (Gard) blesse par balle un jeune mineur, près de Arles. Il a été écroué le 1er avril. (Source, *Libération*, 5 avril 2004)

Trous de serrure

Dès la fin de 2005, des données biométriques seront incluses dans les passeports de l'Union européenne. La mesure étant initialement prévue pour 2007. Il s'agit d'inclure une puce électronique renfermant tout à la fois les empreintes digitales, la reconnaissance faciale et l'iris de l'oeil. A quand l'empreinte de l'oeil de bronze ? (D'après *Libération*, 20 mars 2004)

La haine

Le 24 mars, le syndicat de policiers en tenue, Alliance, a dénoncé les inscriptions figurant sur les panneaux publicitaires de la station de métro Château-d'Eau, à Paris, qui appellent « au viol » et à « l'égorgement » des enfants de policiers. (Source, *20 Minutes*, 25 mars 2004)

Sursis, comme d'hab.

Un policier de Pontault-Combault (77) a été condamné à six mois de prison avec sursis, le 29 mars. La brute avait commis des violences, à l'intérieur des locaux de police contre un jeune, alors menotté à un banc. Ensuite, le brave policier avait conduit le jeune homme dans une pissotière pour lui faire la morale. (Source, *Métro*, 30 mars 2004)

Information lente

Un homme en garde à vue à la gendarmerie de Cernay (68) s'est pendu dans sa cellule, le 7 mars. Curieusement, il n'a été possible de connaître cette sinistre information que douze jours plus tard. (Source, *Libération*, 19 mars 2004)

Ripoux au trou

Le 20 mars, deux officiers de police, l'un lieutenant, affecté l'Office central de répression du trafic illicite de stupéfiants (OCTRIS), et l'autre commandant à la brigade financière, ont été condamnés à sept et six mois de prison ferme pour vol à main armée et tentative d'escroquerie en bande organisée. Un troisième policier de la bande, capitaine celui-là, aurait dû comparaître mais son cas a été disjoint : le ripoux

était malade. Bien notés par leur hiérarchie, ces policiers avaient été arrêtés en 1998. Dans la planque de ces défenseurs de l'ordre public, les enquêteurs avaient découvert de grosses sommes d'argent, un gyrophare de police, de fausses plaques minéralogiques et des armes diverses. Il aura donc fallu près de six ans pour que ces incorruptibles soient jugés. (Source, *Le Parisien*, 19 et 21 mars 2004)

Solidarité interdite

Le 6 avril, un éducateur spécialisé du « Service des droits des jeunes », association lilloise de prévention, est contacté par la police, puis convoqué dans les locaux de la police de l'air et des frontières (PAF). Il est aussitôt placé en garde à vue. Pour quel délit ? « Aide au séjour irrégulier d'un étranger. » Les policiers lui reprochent d'avoir accueilli dans son service un jeune en difficulté, et de l'avoir conseillé, dans le

cadre normal et habituel de l'exercice de ses missions professionnelles. Il est donc clairement établi que, dans le cadre de la loi Sarkozy de novembre 2003, tout acte de solidarité envers un étranger sans papier constitue un délit. Les quelques heures passées en garde à vue par cet éducateur constituent sans doute un avertissement adressé à tous ceux qui seraient tentés de l'imiter. (Source, *Rouge*, 15 avril 2004)

Fichage tous azimuts

Le responsable du Comité de chômeurs CGT des Bouches-du-Rhône, Charles Hoareau, a été convoqué le 15 avril au commissariat de police, à Marseille, pour un prélèvement biologique, en vue de son inscription au fichier national des empreintes génétiques. Motif, pour ficher ce dangereux criminel qui, le lendemain allait faire condamner l'UNEDIC et les ASSEDIC, au bénéfice des chômeurs recalculés ? L'animateur syndicaliste avait été condamné en janvier 2000 à cinq mois de prison

avec sursis pour « violences volontaires » contre des policiers, sur le port de Marseille. Ce fichage est permis, et même recommandé, par l'un des articles de la loi Sarkozy sur la sécurité intérieure, du 18 mars 2003. Réaction de Charles Hoareau : « Le syndicalisme n'est pas une activité criminelle. » A la centrale de la CGT, à Montreuil, on a tenu à faire savoir : « Nous ne tolérerons pas qu'un dirigeant syndical soit soumis à un traitement infamant. » (Source, *Libération*, 17 avril 2004)



Face à la marée bleue

Que fait la police ? a dix ans, et vient de publier son 100ème numéro. Depuis le printemps 1994, publié régulièrement tous les mois, notre bulletin na pu répertorier plus de 3.000 informations sur le comportement déviant des forces de l'ordre. Les cent petits éditoriaux rassemblés dans ce livre permettent d'établir un constat majeur: quelle que soit la couleur politique du gouvernement en place, la volonté sécuritaire est la même, autorisant toutes les dérives des policiers, les justifiant même à l'occasion. **Face à la marée bleue**, de Maurice Rajsfus, L'Esprit Frappeur, 2004. 160 pages, 4 euro.

Pandores productifs

La culture du résultat, prônée par Sarkozy, a dû sensibiliser les gendarmes. Particulièrement en Alsace où, au cours du mois de mars, le score est de un mort et deux blessés grave. Le 19 mars, près de Colmar, un homme âgé de 34 ans, père de famille, reçoit une balle en pleine tête après une poursuite en voiture. Au cours de la bousculade le coup de feu serait parti tout à fait « accidentellement. » Le 7 mars, un homme était blessé d'une balle à l'abdomen, au cours d'une interpellation, le gendarme auteur du coup de feu aurait « trébuché » à l'entrée du bar où il intervenait. Le 9 mars, autre scénario : un homme placé en garde à vue à la gendarmerie de Cernay, s'était pendu dans sa cellule -sans doute parce que ses gôliers regardaient ailleurs pour ne pas voir... (Source, Libération, 20 mars 2004)

Sursis pour ripoux

Douze Frères de la Côte, policiers à l'époque des faits, membres de la DST, des RG ou de la police judiciaire, ont comparu le 29 mars devant le tribunal correctionnel de Créteil. (94) Motif : violation du secret professionnel. Derrière cette notion, un peu vague se cache- comme le dit Libération, l'art de la « Tricoche », ce qui consiste à mettre à son profit son expérience de policier pour s'offrir des activités extraprofessionnelles, particulièrement dans la sécurité privée. Ce qui est interdit aux fonctionnaires de police. Plus grave, ces défenseurs de l'ordre public vendaient à des sociétés des renseignements confidentiels à des tarifs variant entre 1000 et 4 000 francs, pour des opérations d'espionnage industriel. Trois années d'instruction ont été nécessaires pour aboutir à ce procès. Pour ces délits graves, le procureur n'a requis que de la prison avec sursis. (Source, Libération, 30 mars 2004)

« Traitements inhumains »

Ce 1er avril (ce n'est pas un poisson), la France a été condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme pour « traitements inhumains et dégradants » -une fois de plus. Dans le cas présent, il s'agissait de brutalités sur la personne d'un mineur, lors de sa garde à vue, en... janvier 1997, Nouméa (Nouvelle Calédonie). Dans sa plainte, déclarée recevable, en...mars 2003, le garçon expliquait qu'il avait « reçu un violent coup de pied dans les parties génitales », ce qui avait provoqué « une fracture testiculaire nécessitant une intervention chirurgicale. » Il n'en reste pas moins qu'en 1999, puis en 2000, la cour d'appel de Nouméa avait relaxé la brute qui s'était défoulée sur un mineur. (Source, Le Monde, 5 avril 2004)

Salut les copains

Dès sa nomination au ministère de l'Intérieur, Dominique Galuzeau de Villepin s'est préoccupé de visiter les forces de l'ordre. Le 2 avril, il effectue une première tournée chez les policiers et les gendarmes. De la Direction départementale de la sécurité publique du Val-de-Marne, à Créteil, à la brigade de gendarmerie de Dammartin-en-Goële, en Seine-et-Marne, il tient un discours identique : « Nous sommes les gardiens de la sécurité et des libertés ! » Dans la foulée de Dominique de Villepin, son ministre-délégué, Jean-François Copé, nullement ému d'avoir été battu aux élections régionales, quelques jours plus tôt. Pour terminer la soirée, bref passage à l'aéroport de Roissy pour conforter les policiers de la PAF, puis le ministre de l'Intérieur prend le RER... comme tout le monde. Ce qui lui permet de constater que sa popularité est à venir, car les voyageurs qui voient cet important personnage, entouré d'une suite considérable, s'interrogent : « C'est qui, c'est qui ? ». (Source, Le Monde, 3 avril 2004)

Un policier exemplaire

Le commissaire principal, chef du service d'investigation et de recherche à la sécurité publique de Cannes, a été suspendu à titre provisoire, suite à une enquête de l'IGN. Cet important personnage est soupçonné, suite à une lettre anonyme, de « sorties nocturnes éthyliques, de fréquentation d'un patron de discothèque peu recommandable », ou encore de harcèlement sexuel envers des policières. Plus grave encore, une plainte pour viol a été déposée contre le commissaire. A la direction générale de la police nationale, un policier malicieux commente : « Il a été récompensé pour l'ensemble de son oeuvre. » (Source, Le Monde, 7 avril 2004)

Plan de carrière

La rumeur circulait. Ce sera bientôt une réalité. Le Comité technique central paritaire de la police nationale étudie sérieusement la création d'un statut d'apprenti policier, « dans un souci d'intégration républicaine des différentes composantes de la population. » Les jeunes, concernés par cette fausse innovation, seraient issus des 23 quartiers « difficiles », ciblés par Nicolas Sarkozy. Ils bénéficieraient d'une période de formation de six à neuf mois dans un lycée professionnel, ou un établissement de la police nationale, pour préparer le concours de gardiens de la paix. Par ailleurs, un baccalauréat professionnel « sécurité et prévention » serait mis en place. Belle initiative. (Source, 20 Minutes, 25 mars 2004)

Justice lente

Deux policiers avaient participé à des vols à main armée et des tentatives d'escroquerie en... 1997. Sept ans plus tard, ces anciens protecteurs de la République comparaissaient devant la cour d'assises de Nanterre, le 17 mars. La presse n'a pas livré le verdict. (Source, 20 minutes, 18 mars 2004)

Pandoripou

La police judiciaire de Tours a arrêté deux recycleurs spécialisés dans la revente des oeuvres d'art. L'un d'eux est gendarme, il est âgé de 48 ans. Au domicile de ce défenseur de la veuve et de l'orphelin, les policiers ont retrouvé de nombreux bronzes, une collection de poupées anciennes, et même un tableau attribué à Bernard Buffet. En avril 2001, une agression d'une grande violence s'était déroulée dans l'ancien musée du costume de Tours, avec comme protagonistes un commando d'homme cagoulés. (Source, Le Parisien, 30 mars 2004)

Artillerie

Décidément, la police n'aime pas les pompiers. Le 26 mars, au terme d'une manifestation, les CRS les ont copieusement bombardés de grenades lacrymogènes - à tir tendu, ce qui est illégal- et arrosés avec de puissantes lances à eau. Ce qui conduit les plus résolus des soldats du feu à scander, sur l'air des lampions : « Sarko, enc... » (Source, Libération, 26 mars 2004)

Parties fines

Trois policiers du commissariat de Lille ont été mis en examen et écroués, le 2 avril. Depuis le mois de janvier 2004, ces citoyens intègres violaient une prostituée à tour de rôle, en lui faisant l'immonde chantage de la faire « tomber » pour racolage. La jeune femme, qui a fini par porter plainte, avait pu relever le numéro de la plaque minéralogique du véhicule de service que les salauds utilisaient pour leurs patrouilles particulières. (Source, France Info, 3 avril 2004)

Culture

Le 19 mars, des policiers parisiens s'ingénient à interdire l'entrée d'une exposition de peinture, dans le III^{ème} arrondissement de Paris. Le 20 mars, même jeu. Les policiers, qui invoquent un arrêté préfectoral pour fermer autoritairement la porte de l'immeuble. Il est vrai que le collectif d'artistes, qui occupe cette maison, ne paye pas de loyer. (Source, Libération, 22 mars 2004)

Haute surveillance

Dans la région parisienne, la RATP va équiper prochainement 1 200 de ses autobus de caméras embarquées. Le fournisseur précise : « Les systèmes de vidéo-surveillance doivent permettre l'identification des personnes et de leurs mouvements par l'enregistrement numérique des images. » (Source, 20 Minutes, 26 mars 2004)

« Pédé, enculé ! Dégage ! »

Aux bavures policières, parfois relevées dans la presse, il convient d'ajouter les nombreuses dérives ordinaires, comportant souvent injures racistes et jargon vulgaire. Généralement, les forces de l'ordre trouvent insupportable les réactions consécutives à leurs interventions violentes, surtout lorsqu'il y a eu mort d'homme. Ce témoignage, qui nous est parvenu de Strasbourg, ne fait qu'aggraver ce constat.

« Le 20 mars, dans l'après-midi, CRS, policiers de la BAC et gendarmes mobile quadrillaient le centre ville de Strasbourg. » La situation était tendue suite au décès de Hassan, tué en Alsace par les forces de l'ordre, deux jours auparavant. A 15 H 15, je passais avec deux amis à côté d'un groupe d'une dizaine de CRS, et nous avons remarqué que l'un des hommes, équipé d'un flash-ball, se cachait le visage derrière un foulard noir à têtes de mort. (Une photo en fait foi). Sans nous arrêter, nous avons fait le constat de vive voix, choqués par ce signe ostentatoire provocateur. Nous avons essuyé de la part de cet homme les propos suivants : « Pédé, enculé ! Dégage ! » Nous avons aussi entendu : « Je t'éclate la tête ! » Je me suis retourné pour dire que ces propos étaient contraires au Code de déontologie de la police.

« Nous avons fait part de cet incident à nos amis qui

étaient place Kléber. Nous avons décidé de retourner voir cet homme et d'interpeller sa hiérarchie. A notre arrivée, un responsable du groupe, bousculait violemment une passante qui l'avait questionné, choquée, elle aussi, par le port de ce foulard. Je suis intervenu immédiatement en rappelant à ce chef l'article 7 du Code précité. Sa réponse fut la suivante : »J'en ai rien à foutre du Code, dégagez, vous m'empêchez de voir, vous créez un trouble de l'ordre public.»

« J'ai continué le dialogue, des passants engageant dignement le débat à mes côtés. Mes amis restaient observateurs, photographiaient la scène et appelaient un gradé. Entre temps, le CRSs'était glissé au milieu de ses collègues, après avoir pris soin de rentrer son foulard dans sa chemise. Une photo témoigne de cette scène. Un policier en civil a écouté nos doléances. Il m'a garanti en référer à sa hiérarchie.

« Cette affaire démontre, une fois de plus, que Monsieur le ministre de la police doit (ré)apprendre à ses hommes les règles de la politesse afin de proscrire l'insupportable tutoiement, les injures, l'arrogance en l'occurrence vestimentaire. C'est la règle essentielle si la police veut se faire respecter et conserver sa dignité. Le décret 86-592, portant Code de déontologie de la police, est très clair à ce sujet ! »

Turlutte autoritaire

Un policier municipal de Nice, âgé d'une cinquantaine d'années, a été mis en examen, le 31 mars, pour agressions sexuelles et trafic d'influence. Ce brave policier, chef des brigades de nuit sur la Promenade des Anglais, est soupçonné d'avoir imposé une fellation à une prostituée. Il aurait également tenté d'extorquer de l'argent à plusieurs autres jeunes femmes issues des pays de l'Est. Ce déchet humain en uniforme, contre qui un mandat de dépôt a été requis, a pourtant été laissé en liberté sous contrôle judiciaire. Fort heureusement, il lui est quand même interdit d'exercer. (Source, *Le Populaire du Centre*, 2 avril 2004)

Courrier suisse

Des militants suisses, nous ont fait parvenir un rapport sur les « Violences et abus de la police, à Genève, durant la période du G 8, mai-juin 2003. » Document des plus édifiants, où l'on peut s'apercevoir que lors de cette démonstration élitiste de la mondialisation bien tempérée, les pratiques policières helvétiques ne sont en rien différentes de celles de notre police : brutalités, violences et menaces à l'encontre de témoins, illégalité de descentes de police dans des locaux privés, usage abusif de la détention préventive, violation de la liberté de réunion, etc. (Source : Permanence juridique G 8, 15 rue des Savoises, 1205 Genève. Suisse)

J'adhère à l'Observatoire des libertés publiques en tant que membre actif

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

.....

Je joins un chèque de 10 euros (minimum) à l'ordre de l'Observatoire des libertés publiques comprenant le service de *Que fait la Police ?*
7 / 9, Passage Dagorno, 75020 Paris



Outrage

Le 2 février, à Toulouse, un égaré s'était laissé aller à lancer un pot de yaourt sur la voiture de Nicolas Sarkozy. Puniton, le 24 mars, par le tribunal correctionnel de la ville rose : quatre mois de prison avec sursis. (Source, *20 Minutes*, 25 mars 2004)

Poursuite mortelle

Le 19 mars, près de Montmorency (95) deux jeunes, au volant d'une Golfe veulent échapper à un contrôle de police et sont poursuivis. Scénario classique. Après quelques centaines de mètres, le véhicule s'encastré dans un feu rouge, et les deux garçons, 20 et 21 ans sont tués. (Source, *Le Parisien*, 21 mars 2004)

Avec humanité

Le 30 mars, des policiers parisiens étaient chargés d'évacuer les occupants d'un immeuble insalubre du 11^{ème} arrondissement. Ce qui pose problème, c'est la manière : les policiers sont arrivés casqués, et avec leur matraque. Belle manière de traiter la fracture sociale. (Source, *20 Minutes*, 31 mars 2004)

Mort noyé,

La police n'aime pas les tagueurs. Jusqu'à déplacer des dizaines de fonctionnaires pour traquer un seul de ces artistes de rue. Le 10 avril, l'un d'eux décorait un mur anti-bruit près de l'autoroute A 4, vers Maisons-Alfort (94). Poursuivi par les policiers, le jeune homme, âgé de 19 ans, s'est jeté dans la Marne et s'est noyé. La propreté des murs est à ce prix. (Source, *Libération*, 13 avril 2004)

Petit ripou

Un ancien adjoint de sécurité de Marseille, devenu élève policier, a été mis en examen et écroué le 9 avril, dans le cadre, du démantèlement d'un réseau de trafiquants de cocaïne et d'ecstasy. Agé d'une vingtaine d'années, le futur gardien de la paix avait conservé un sac contenant drogue et argent, pour le compte des trafiquant. (Source, *Libération*, 10 avril 2004)

Menottes

Deux précautions valent mieux qu'une. Joëlle Aubron, ancienne d'Action directe, récemment opérée d'une tumeur cancéreuse au cerveau, est hospitalisée au CHU de Lille, où ses proches ont pu constater qu'elle était menottée aux barreaux de son lit. Comme si cela n'était pas suffisant, deux policiers montaient, la garde devant la porte de sa chambre. (Source, *Libération*, 31 mars 2004)

Autodestruction

Le 22 mars dans la matinée, à Corbail (91) un véhicule de police a été détruit par l'explosion accidentelle d'une grenade lacrymogène. Trois policiers ont été blessés par leurs propres armes. (Source, *20 Minutes*, 24 mars 2004)